

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

Une Contrebasse solo

Concours le samedi 24 septembre 2022

Le pupitre des contrebasses comprend deux solistes qui peuvent être amenés à jouer côte à côte.

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le mercredi 14 septembre 2022 au plus tard.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442
Archet français ou allemand, accord orchestre

1^{er} tour :

DITTERSDORFF : Concerto pour contrebasse, 1^{er} mouvement avec cadence (édition Gruber)

+ Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

2^e tour :

BOTTESINI : Concerto pour contrebasse n°2, 1^{er} et 2^e mouvements

+ Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

3^e tour :

FRYBA : Suite im Alten stil, Allemande

+ Traits d'orchestre au choix des membres du jury dans la liste ci-dessous

Traits d'orchestre (téléchargeables sur notre site internet ww.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements ») :

MOZART : Symphonie n°40, 1^{er} mouvement
HAYDN : Symphonie n°88
BEETHOVEN : Symphonie n°5, 3^e mouvement
STRAUSS : Ein Heldenleben
BRUCKNER : Symphonie n°7, 1^{er} mouvement
MAHLER : Symphonie n°2, 1^{er} mouvement
BRITTEN : Variation sur un thème de Franck Bridge, 3^e mouvement
BERNSTEIN : Symphonic dances, mesure 644 à 684
GINESTERA : Variaciones Concertantes n°11
HAYDN : Symphonie n°7, trio
HAYDN : Symphonie n°31
SAINT-SAENS : Le Carnaval des animaux, l'Éléphant
VERDI : Rigoletto
STRAVINSKY : Pulcinella

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail le dimanche 18 septembre 2022 au plus tard à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération :

En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à l'indice brut 809 (3 111,52 €) ou 826 (3 172,44 €). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.

Compléments de rémunération :

- Indemnité de fonction : 219.05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^{ème} du traitement mensuel brut /mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90.47 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1012 €/an
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)